



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Fonctionnement

Question écrite n° 60364

### Texte de la question

Relevant certains choix visant à transférer l'état-major de la 1re Armée de Metz à Creil à l'horizon 1994 afin d'en faire un état-major interarmées spécialisé dans la couverture européenne, M Denis Jacquat fait part à M le ministre de la défense de sa stupeur, d'autant que des assurances avaient été données de maintenir cet état-major à Metz et de l'y doter de la dimension « structure européenne ». Inquiet, par ailleurs, des conséquences de ce choix, s'il s'avère effectif, il souhaite qu'il lui précise : 1o si d'autres restructurations et transferts toucheront Metz, pour ce qui concerne tout particulièrement la FATac, 2o si ces transferts seront compensés par des rapatriements équivalents.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de la défense est engagé dans un processus de reorganisation d'ampleur de ses forces armées pour adapter l'outil de défense au nouveau contexte international. C'est ainsi qu'il a été décidé de créer, à compter du 1er juillet 1993, deux états-majors interarmées (EMIA), chargés, l'un de la planification des actions de sécurité en Europe, l'autre de la planification des actions extérieures. L'EMIA « Europe » sera implantée à Metz, en remplacement de l'état-major de la Ire armée dont la dissolution sera simultanément prononcée. L'EMIA « actions extérieures » s'installera à Maisons-Laffitte, près de la Force d'action rapide. Dans un souci de rationalisation et d'efficacité, une étude a été engagée afin d'étudier les possibilités de regrouper à terme les deux EMIA sur le site de Creil où un centre de renseignement militaire est progressivement constitué par regroupement de plusieurs organismes interarmées. Par ailleurs si la mise en application du plan Armées 2000, le 1er septembre 1991, a conduit à transférer de Metz à Villacoublay, dans le cadre de la création de la région aérienne Nord-Est, le siège du commandement de la Ire région aérienne, il n'est pas prévu d'autre transfert ou modification concernant la ville de Metz. En revanche, Metz bénéficie, au profit des armées, du renforcement de sa vocation médicale : par la transformation de l'hôpital Legouest en hôpital d'instruction des armées, le 1er juin 1992, ce qui induit vingt à trente postes supplémentaires ; par la création du 1er régiment médical, implanté au quartier Serret de Rivière, dont les effectifs complets (550) seront atteints au 1er juillet 1993. Il est, en outre, rappelé à l'honorable parlementaire qu'au titre des mesures de restructuration décidées pour 1993, la ville de Metz sera concernée par l'accueil du poste de commandement de l'établissement régional du matériel de Sarrebourg et la transformation de la direction des travaux du génie en établissement du génie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacquat Denis](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60364

**Rubrique :** Armée

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 juillet 1992, page 3325